

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1743

19 septembre 2006

### SOMMAIRE

AB Image S.A., Luxembourg . . . . .	83649	JH Automotive, S.à r.l., Pétange . . . . .	83629
Advanced Capital S.A., Luxembourg . . . . .	83618	Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen . . . . .	83651
Alienor S.A., Luxembourg . . . . .	83652	Klein-Angelsberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83618
Aparfi S.A., Luxembourg . . . . .	83637	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	83649
Arten Sicav, Luxembourg . . . . .	83643	L.E.I., Lux Etanche Industrie, S.à r.l., Foetz . . . . .	83640
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83664	L.E.I., Lux Etanche Industrie, S.à r.l., Foetz . . . . .	83641
Bepofico S.A., Luxembourg . . . . .	83651	LBC Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83664
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	83643	LBC Luxembourg Holding S.C.A., Luxembourg . . . . .	83664
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg . . . . .	83627	London & Paris Investments S.A., Luxembourg . . . . .	83627
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg . . . . .	83627	Luxembourg Elmira 8, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83630
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg . . . . .	83627	Matériel Elwe Service Co, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83618
Broderinvest S.A., Luxembourg . . . . .	83626	Menuiserie Ronkar, S.à r.l., Bertrange . . . . .	83618
Cardboard International S.A., Luxembourg . . . . .	83629	Miro S.A., Luxembourg . . . . .	83626
Causerman Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	83628	Mondial Distribution, S.à r.l., Bertrange . . . . .	83650
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxembourg . . . . .	83641	Nouvelle Espace Financière S.A., Luxembourg . . . . .	83662
Corinne Sélection, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	83640	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Luxembourg . . . . .	83644
Crex Investments S.A., Münsbach . . . . .	83624	Peintures et Décors Mariotti, S.à r.l., Dudelange . . . . .	83625
De Hauke Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	83618	Permira, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83619
Entreprise Mendes Americo, S.à r.l., Howald . . . . .	83637	Polychem International S.A.H., Luxembourg . . . . .	83626
Erima, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	83625	Rodberg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83638
Esoo Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	83637	Sharonlux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83642
Etablissements Hoffmann-Schwall S.A., Alzingen . . . . .	83639	Sicris Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	83652
Euro Les Tours, S.à r.l., Münsbach . . . . .	83628	Sirem S.A., Luxembourg . . . . .	83652
Europlants International S.A., Luxembourg . . . . .	83663	Sixton Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83652
Europlants International S.A., Luxembourg . . . . .	83663	Skyscrape S.A., Grevenmacher . . . . .	83651
Ex-Aequo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	83625	Snow Invest S.A., Luxembourg . . . . .	83650
Ferber Group S.A., Bascharage . . . . .	83626	Stars Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	83638
Ferber Hairstylist, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83626	Stock Bail S.A., Luxembourg . . . . .	83651
Ferber, S.à r.l., Bascharage . . . . .	83641	Vansan S.A., Luxembourg . . . . .	83642
Fipoluc S.A., Luxembourg . . . . .	83630	Vansan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83628
Fleming (FCP) Fund Series Management Company, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	83638	Vintage Capital S.A., Luxembourg . . . . .	83638
FMI Properties S.A., Luxembourg . . . . .	83625	World Motors S.A., Luxembourg . . . . .	83640
HDN-Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83644	WP Roaming II S.A., Contern . . . . .	83637
Hevaf Gartmore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	83653	WP Roaming V, S.à r.l., Contern . . . . .	83639
Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	83627	WP Roaming V, S.à r.l., Contern . . . . .	83639
iTEC, Information Technology and Printer Services S.A., Luxembourg . . . . .	83662	Zaltech, S.à r.l., Findel . . . . .	83663
		Zaltech, S.à r.l., Findel . . . . .	83663
		Zuzax S.A., Luxembourg . . . . .	83663
		Zyro S.A., Luxembourg . . . . .	83650

**DE HAUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 49.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**KLEIN-ANGELSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072628.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**MATERIEL ELWE SERVICE Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.466.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072633.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**ADVANCED CAPITAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.867.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature

*Le liquidateur*

(073428.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**MENUISERIE RONKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelage.

R. C. Luxembourg B 44.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05228, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour MENUISERIE RONKAR, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072656.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**PERMIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 117.863.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 97.180,

here represented by Séverine Michel, Master at Law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg and Milan, on July 18, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée which will be governed by laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular act as general partner of any limited partnership formed as an investment company in risk capital pursuant to the Luxembourg law of 15th June 2004 on the investment company in risk capital and acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, including any investment company in risk capital, or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of PERMIRA, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in issue.

**Art. 7.** The shares held by the single shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of plurality of shareholders, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the shareholders for an indefinite duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

**Art. 9.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference-call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 10.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 11.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two managers of the Company, and, with respect to its daily management, by the signature of such person who has been vested with the powers of daily management, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

#### **Title IV.- Decisions of the shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 13.** The shareholder(s) exercise(s) the powers devolved to them by the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the shareholder(s).

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 16.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the shareholders. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 17.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,250.-).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Ian Sellars, lawyer, born in Sheffield, England, on February 17, 1954, with professional address at 20, Southampton Street, London WC2E 7QH, UK;
- Mr Federico Saruggia, chartered accountant, born in Como, Italy, on June 7, 1962, with professional address at Via San Paolo 10, 20121 Milano, Italy;
- Ms Séverine Michel, Master at law, born in Epinal (France), on July 19, 1977, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signatures of two managers of the Company. For the day-by-day management of the Company's affairs, the signature of a single manager is allowed for transactions not exceeding the amount of EUR 3,000.- for each transaction.

2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy-holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici représentée par Séverine Michel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et Milan, le 18 juillet 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Titre I<sup>er</sup>.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de celles-ci. En particulier, la Société pourra agir en tant que General Partner d'une Limited Partnership formée comme société d'investissement en capital à risque conformément à la Loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque. La Société pourra acquérir par souscription, achat et échange ou de tout autre manière, toute action, part sociale et autre titre de capital, obligation, prêt, certificat et dépôt et tout autre titre de dette, et plus généralement, tout titre émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra participer à la création, au développement, gestion et contrôle de toute société, y compris toute société d'investissement en capital à risque ou entreprise. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de licences ou toute autre propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par offre publique. La Société pourra émettre de manière privée uniquement, des obligations, des instruments de prêt de toute sorte ainsi que des titres de capital de toute sorte. La Société pourra prêter des fonds, y compris les fonds obtenus par emprunt ou émission de titres de dette, à ses filiales, sociétés liées ou tout autre société. La Société pourra accorder des sûretés aux tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou entreprises liées ou toute autre société. La Société pourra gager, nantir, transférer et accorder des sûretés sur tout ou partie de son actif.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet et en vue d'une gestion efficace, y compris faire usage de techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les dettes, risques de change, risques de taux d'intérêt et autre risque.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de PERMIRA, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## Titre II.- Capital - Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les actions détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les actions ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une action est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## Titre III.- Gérance

**Art. 8.** La société est gérée par un conseil de gérance composée de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée indéterminée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 9.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la

réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société et en cas de délégation à la gestion journalière, par la signature unique de la personne investie des pouvoirs de gestion journalière, ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 13.** L'associé unique ou les associés exerce(nt) les pouvoirs qui leur sont dévolus par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15.** Chaque année, au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront, à la majorité fixée par les lois afférentes, décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 16.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des actions dont ils sont propriétaires.

## Titre VII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Souscription et libération*

Les actions ont été toutes souscrites par PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cent cinquante (2.250,-) euros (EUR).

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian Sellars, avocat, né à Sheffield, Angleterre, le 17 février 1954, ayant son adresse professionnelle au 20, Southampton Street, Londres WC2E 7QH, UK;

- Monsieur Federico Saruggia, expert comptable, né à Como, Italie, le 7 juin 1962, ayant son adresse professionnelle à Via Asan Paolo 10, 20121 Milan, Italie;

- Madame Séverine Michel, maître en droit, née à Epinal (France), le 19 juillet 1977, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants. En ce qui concerne la gestion journalière de la Société, celle-ci sera engagée par la signature d'un seul gérant pour toute transaction n'excédant pas le montant de EUR 3.000,-.

2) Le siège de la Société est fixé au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 8, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(074027.3/230/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

### **CREX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.009.

### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur François Steil, conseiller d'entreprise, demeurant au 16, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster;

- Monsieur Michel Waringo, conseiller d'entreprise, demeurant au 22, rue de Dommeldange, L-7222 Walferdange;

- Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, tax lawyer, demeurant Chemin de Sodome, CH-1272 Genolier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074165.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**PEINTURES ET DECORS MARIOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.  
R. C. Luxembourg B 54.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour PEINTURES ET DECORS MARIOTTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072660.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**EX-AEQUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 61, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 35.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour EX-AEQUO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072662.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**ERIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 116, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 103.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour ERIMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072664.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**FMI PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 111.911.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend note de la démission de la société LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité et nomme en ses lieux et place la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. Son mandat prend effet ce jour et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073980.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**FERBER HAIRSTYLIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 27.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour FERBER HAIRSTYLIST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(072666.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**FERBER GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.  
R. C. Luxembourg B 86.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour FERBER GROUP S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072669.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.424.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(073425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BRODERINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.946.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**MIRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 60.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour MIRO S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

(073432.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.034.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07881, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(073430.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(073384.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(073382.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.599.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(073381.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**CAUSERMAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 52.637.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**EURO LES TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 99.186.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005 que les mandats des gérants et du réviseur ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2006:

*Conseil de gérance:*

Gérants de Catégorie A:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, demeurant au 38, Radnor Mews, London W2 2SA, Royaume-Uni;
- M. Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, demeurant au 25, Sandalwood Mansions, Stone Hall Gardens, Marloes Road, London W8 5UR, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- M. Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand-Duché de Luxembourg.

*Réviseur d'entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Münsbach, le 6 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073477.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**VANSAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.153.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 82.430.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2006*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue en date du 15 juin 2006 que:

L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de gérant et l'accepte.

L'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de gérant.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Camille Vanpee, demeurant en Belgique;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073697.6//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**CARDBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 53.051.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;  
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073712.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**JH AUTOMOTIVE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 97, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 117.860.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jasmin Huremovic, mécanicien et technicien en automobile, né à Banja Luka (Bosnie et Herzégovine), le 13 novembre 1973, demeurant à L-4750 Pétange, 97, route de Longwy,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de JH AUTOMOTIVE.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules et accessoires.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant, respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

83630

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros.

*Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Jasmin Huremovic, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4750 Pétange, 97, route de Longwy.
4. Le lieu d'exploitation sera à Differdange, 91-93, rue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Huremovic, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2006, vol. 918, fol. 68, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juillet 2006.

G. d'Huart.

(073943.3/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**FIPOLUC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.098.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

- L'Assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04710. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073719.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**LUXEMBOURG ELMIRA 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 117.864.

—

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the twenty second day of June.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597,

hereby represented by David Benhamou, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular the law dated 10th August 1915 on com-

mercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

### **Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

### **Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

### **Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination LUXEMBOURG ELMIRA 8, S.à r.l.

### **Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 6. Share capital - Shares**

#### **6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### **6.2 - Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### **6.3 - Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### **6.4 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **6.5 - Transfer of shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### **6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management**

#### **7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

## 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

## **Art. 8. General shareholders' meeting**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

## **Art. 9. Annual general shareholders' meeting**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 3.45 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

## **Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

## **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**

### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

### 11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of profits**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Art. 14. Reference to the law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
APAX WW NOMINEES LTD. ....	500	12,500	100%	100%
Total .....	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by one manager:  
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg company registry under number B 66.474.
2. The registered office of the Company shall be established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le 22 juin.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597, ici représentée par David Benhamou, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les

statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2. Objet social**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

## **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 4. Dénomination**

La Société aura la dénomination: LUXEMBOURG ELMIRA 8, S.à r.l.

## **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales**

### **6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### **6.2 - Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### **6.3 - Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### **6.4 - Indivisibilité des actions**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **6.5 - Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### **6.6 - Enregistrement de parts**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management**

### **7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérant(s) sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérant(s) de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 15.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 10. Vérification des comptes**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

#### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

## 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

### Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en euro)	% de capital social	Capital libéré
APAX WW NOMINEES LTD . . . . .	500	12.500	100%	100%
Total . . . . .	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.700,-.

#### Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant à savoir:
  - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66.474.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Benhamou, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 16, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Delvaux.

(074044.3/208/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**WP ROAMING II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 109.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05509, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05509, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(073530.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**APARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.264.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur René Faltz, avocat, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03096. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073721.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ESSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 7.310.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ENTREPRISE MENDES AMERICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 302, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 108.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

*Pour ENTREPRISE MENDES AMERICO, S.à r.l.*

A. Marques Mendes

*Gérant*

(073729.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**VINTAGE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 80.011.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 29 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 29 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073723.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**STARS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 108.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(073780.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**RODBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52-54, rue Poincaré.  
R. C. Luxembourg B 20.724.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073819.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 65.735.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(073646.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83639

**WP ROAMING V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 301.350.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 109.440.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 juillet 2006, que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée déterminée, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2006:

- Monsieur Martin Lippert, demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 à Luxembourg;
- Monsieur Vince Tallent, demeurant à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ en Angleterre.

Le mandat de Monsieur Juergen Appel en tant que membre du conseil de gérance a été confirmé, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2006.

La démission de Monsieur Karsten Lindved et de Monsieur Lars Torpe Christoffersen avec effet au 31 mai 2006, en tant que membres du conseil de gérance a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05544. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073601.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**WP ROAMING V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 301.350.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 109.440.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05541, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(073596.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 29.171.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 mai 2005*

1. L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants:

- M. Claude Wagner,
  - M. Fabrice Maschiella,
  - M. Armand Sagrillo,
  - M. Franck Bellion,
- pour la durée d'une année.

2. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Claude Wagner administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Il est précisé que la société peut être valablement engagée soit par les signatures conjointes de M. Fabrice Maschiella et de M. Armand Sagrillo, soit par les signatures conjointes de M. Franck Bellion et de M. Armand Sagrillo.

Pour extrait sincère et conforme

ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06378. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074061.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**CORINNE SELECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 55.400.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**WORLD MOTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 111.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

P. Bettingen

Notaire

(073770.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**L.E.I., LUX ETANCHE INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 74.255.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société anonyme PME PARTICIPATIONS S.A.H., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.520, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LUX ETANCHE INDUSTRIE, S.à r.l., en abrégé L.E.I., S.à r.l., avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.255,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 365 du 22 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 377 du 7 avril 2003.

Que le capital social de la société s'élève au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes attribuées à la société PME PARTICIPATIONS S.A.H., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à Foetz et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Foetz.

*Deuxième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

*Troisième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes attribuées à la société PME PARTICIPATIONS S.A.H., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.520.

*Quatrième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 juillet 2006, vol. 362, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2006.

H. Beck.

(073847.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**L.E.I., LUX ETANCHE INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 74.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2006.

H. Beck.

(073848.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**FERBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 25.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour FERBER, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072671.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.512.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, directeur de sociétés, demeurant 8, avenue des Arts à B-1210 Bruxelles, de Monsieur Rogiers Werner, directeur de sociétés, demeurant 8, avenue des Arts à B-1210 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE S.A., ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-8009 Strassen. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Christian Delvigne, demeurant au 49 M/H, avenue de Levis à B-1090 Jette, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04728. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(073742.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**VANSAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 73.109.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Constant Vandersanden, demeurant en Belgique;
- Monsieur Lucas Vandersanden, demeurant en Belgique.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073849.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**SHARONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.318.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement du 23 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 23 mars 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073680.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**ARTEN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 90.288.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Stéphane Bosi, Monsieur Sergio Vandi et Monsieur Pierre Bouchoms, respectivement en leur qualité de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateurs de la société, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les nouveaux Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo Tubia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

ARTEN SICAV

E. Tubia / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073689.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.553.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 juin 2006*

1. Les mandats des Administrateurs de:

- Monsieur Bruno Gallino, demeurant à Via Pietro Beretta n. 18, I-25063 Gardone Valtrompia,

- Monsieur Aldo Levi, demeurant à Via Pietro Beretta n. 18, I-25063 Gardone Valtrompia,

- Monsieur Pierfrancesco Rampinelli Rota, demeurant à Via Mazzini 16, CH-6900 Lugano,

- Monsieur Alain Renard, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme.

**Suit la traduction anglaise de ce qui précède:**

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on June 6th, 2006*

1. The mandates of the Directors of:

- Mr. Bruno Gallino, residing at Via Pietro Beretta n. 18, I-25063 Gardone Valtrompia,

- Mr. Aldo Levi, residing at Via Pietro Beretta n. 18, I-25063 Gardone Valtrompia,

- Mr. Pierfrancesco Rampinelli Rota, residing at Via Mazzini 16, CH-6900 Lugano,

- Mr. Alain Renard, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

be reconducted for a new statutory term of two years until the Annual General Meeting of the year 2008.

For true copy

BERETTA (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077801.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**HDN-HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 37.641.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 28 juin 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Hendrik Dillen, indépendant, demeurant au 75, Lorzestraat à B-2480 Dessel, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073744.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 113.115.

In the year two thousand and six, on the fourth day of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.115, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 16, 2006, number 959 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary on July 3, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 9.30 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 803,873.75 (eight hundred three thousand eight hundred seventy-three euro and seventy-five cents) and issue of 643,099 (six hundred forty-three thousand ninety-nine) new ordinary shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and a subscription price of EUR 10 (ten euro) each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company;
3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 2 above;
4. Amendment of articles 5.1 and 5.2 of the Articles to reflect the above share capital increase;
5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

I. That (i) four hundred sixty-four thousand twenty-six (464,026) Ordinary Shares, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and (ii) one (1) Management Share, having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) representing the entirety of the share capital of the Company of five hundred eighty thousand thirty-three euro and seventy-five cents (EUR 580,033.75) are represented at the Meeting;

II. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. that all the shareholders represented declared that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting and that they have been duly convened to the Meeting; and

IV. that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda. Then the Meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 803,873.75 (eight hundred three thousand eight hundred seventy-three euro and seventy-five cents) and to issue of 643,099 (six hundred forty-three thousand ninety-nine) new ordinary shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, having the same rights and obligations as the already existing ordinary shares of the Company.

*Third resolution*

The Meeting approves and accepts the subscription and payment of the 643,099 (six hundred forty-three thousand ninety-nine) newly issued ordinary shares of the Company as follows and further acknowledges that the existing shareholders, who/which do not subscribe for the newly issued ordinary shares have waived their preferential subscription rights in respect of such issue:

*Subscription - Payment*

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, L.P., with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 88,423 (eighty-eight thousand four hundred twenty-three) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 884,230.- (eight hundred eighty-four thousand two hundred thirty euro), of which EUR 110,528.75 (one hundred ten thousand five hundred twenty-eight euro and seventy-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 773,701.25 (seven hundred seventy-three thousand seven hundred one euro and twenty-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, L.P., with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 1,621 (one thousand six hundred twenty-one) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 16,210.- (sixteen thousand two hundred ten euro), of which EUR 2,026.25 (two thousand twenty-six euro and twenty-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 14,183.75 (fourteen thousand one hundred eighty-three euro and seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- OCM OPPORTUNITIES FUND VI, L.P., with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 191,613 (one hundred ninety-one thousand six hundred thirteen) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,916,130.- (one million nine hundred sixteen thousand one hundred thirty euro), of which EUR 239,516.25 (two hundred thirty-nine thousand five hundred sixteen euro and twenty-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 1,676,613.75 (one million six hundred seventy-six thousand six hundred thirteen euro and seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND L.P., with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 293,183 (two hundred ninety-three thousand one hundred eighty-three) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,931,830.- (two million nine hundred thirty-one thousand eight hundred thirty euro), of which EUR 366,478.75 (three hundred sixty-six thousand four hundred seventy-eight euro and seventy-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 2,565,351.25 (two million five hundred sixty-five thousand three hundred fifty-one euro and twenty-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- Mr. Ibrahim Najafi, residing at residing at Warwick House, Aiskew, Bedale, DL8 1DD, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that he subscribes for 31,589 (thirty-one thousand five hundred eighty-nine) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 315,890.- (three hundred fifteen thousand eight hundred ninety euro), of which EUR 39,486.25 (thirty-nine thousand four hundred eighty-six euro and twenty-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 276,403.75 (two hundred seventy-six thousand four hundred three euro and seventy-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, having its registered office at Konrad-Adenauer-Platz 1, 27570 Bremerhaven, Germany, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 18,444 (eighteen thousand four hundred forty-four) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 184,440.- (one hundred eighty-four thousand four hundred forty Euro),

of which EUR 23,055.- (twenty-three thousand fifty-five euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 161,385.- (one hundred sixty-one thousand three hundred eighty-five euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- KONRAD, GmbH, having its registered office at AM Heidhornberg 22, 49205 Hasbergen, Germany, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 8,607 (eight thousand six hundred seven) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 86,070.- (eighty-six thousand seventy euro), of which EUR 10,758.75 (ten thousand seven hundred fifty-eight euro and seventy-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 75,311.25 (seventy-five thousand three hundred eleven euro and twenty-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- AVILA, GmbH, having its registered office at 49124 Georgsmarienhütte, Germany, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 8,607 (eight thousand six hundred seven) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 86,070.- (eighty-six thousand seventy euro), of which EUR 10,758.75 (ten thousand seven hundred fifty-eight euro and seventy-five cents) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 75,311.25 (seventy-five thousand three hundred eleven euro and twenty-five cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

- TRINIGWALL LDA, marketing e servicios de consultadovia commercial Lda, having its registered office at Rua da Carreira 115-117, 9000-042 Sao Pedro, Funchal, Madeira, Portugal, hereby duly represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2006, declares that it subscribes for 1,012 (one thousand twelve) ordinary shares of the Company of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,120.- (ten thousand one hundred twenty euro), of which EUR 1,265 (one thousand two hundred sixty-five euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 8,855 (eight thousand eight hundred fifty-five euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of EUR 6,430,990.- (six million four hundred thirty thousand nine hundred ninety euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,383,907.50 (one million three hundred eighty-three thousand nine hundred seven euro and fifty cents) consisting of one (1) participating management shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each (the Management Share) and of 1,107,125 (one million one hundred seven thousand one hundred twenty-five) ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share (together with the Management Share, the Shares and the holders thereof the Ordinary Shareholders), fully paid up.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at EUR 200,000,000 (two hundred million euro) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 158,892,874 (one hundred fifty-eight million eight hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-four) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) and an aggregate par value of EUR 198,616,092.50 (one hundred ninety-eight million six hundred sixteen thousand ninety-two euro and fifty cents).»

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary this deed.

#### **Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.115, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 959 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant daté du 3 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 803.873,75 (huit cent trois mille huit cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents) et émission de 643.099 (six cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et un prix de souscription de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de la Société déjà existantes;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification des articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société;

II. Que (i) quatre cent soixante-quatre mille vingt-six (464.026) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), représentant l'intégralité du capital social de la Société de cinq cent quatre-vingt mille trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 580.033,75) sont représentées à l'Assemblée;

III. Que les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur la feuille de présence, signée par le représentant des actionnaires et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de d'un montant de EUR 803.873,75 (huit cent trois mille huit cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents) et d'émettre 643.099 (six cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de la Société déjà existantes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 643.099 (six cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires de la Société nouvellement émises comme suit et reconnaît en outre que les actionnaires existants qui ne souscrivent pas aux actions ordinaires nouvellement émises ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle à ladite émission:

*Souscription - Libération*

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, avec siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-trois (88.423) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente euros (EUR 884.230,-) dont cent dix mille cinq cent vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 110.528,75) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et sept cent soixante-treize mille sept cent un euros et vingt-cinq cents (EUR 773.701,25) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à mille six cent vingt-et-une (1.621) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de seize mille deux cent dix euros (EUR 16.210,-) dont deux mille vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 2.026,25) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et quatorze mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 14.183,75) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND VI, LP, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à cent quatre-vingt-onze mille six cent treize (191.613) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent seize mille cent trente euros (EUR 1.916.130,-) dont deux cent trente neuf mille cinq cent seize euros et vingt-cinq cents (EUR 239.516,25) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et un million six cent

soixante-seize mille six cent treize euros et soixante-quinze cents (EUR 1.676.613,75) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND L.P., ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-trois (293.183) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions neuf cent trente et un mille huit cent trente euros (EUR 2.931.830,-) dont trois cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 366.478,75) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et deux millions cinq cent soixante-cinq mille trois cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 2.565.351,25) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- M. Ibrahim Najafi, demeurant à Warwick House, Aiskew, Bedale, DL8 1DD, dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (31.589) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quinze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 315.890,-) euros dont trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 39.486,25) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et deux cent soixante-sept mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 267.403,75) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- A.S. BERATUNGS- UND VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, ayant son siège social à Konrad-Adenauer-Platz 1, 27570 Bremerhaven, Allemagne, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à dix-huit mille quatre cent quarante-quatre (18.444) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt quatre mille quatre cent quarante euros (EUR 184.440,-) dont vingt-trois mille cinquante-cinq euros (EUR 23,055) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 161.385) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- KONRAD, GmbH, ayant son siège social AM Heidhornberg 22, 49205 Hasbergen, Allemagne, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à huit mille six cent sept (8.607) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-six mille soixante-dix euros (EUR 86.070,-) dont dix mille sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 10.758,75) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et soixante-quinze mille trois cent onze euros et vingt-cinq cents (EUR 75.311,25) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- AVILA, GmbH, ayant son siège social 49124 Georgsmarienhütte, Allemagne, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à huit mille six cent sept (8.607) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-six mille soixante-dix euros (EUR 86.070,-) euros dont dix mille sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 10.758,75) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et soixante-quinze mille trois cent onze euros et vingt-cinq cents (EUR 75.311,25) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

- TRINIGWALL LDA, marketing e servicos de consultadovia commercial Lda, ayant son siege social à Rua da Carreira 115-117, 9000-042 Sao Pedro, Funchal, Madeira, Portugal, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2006, déclare souscrire à mille douze (1.012) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille cent vingt euros (EUR 10.120,-) dont mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 1.265,-) seront affectés au compte capital social nominal de la Société et huit mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 8.855,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de six millions quatre cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 6.430.990,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.383.907,50 (un million trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent sept euros et cinquante cents) représenté par une (1) action de participation à la gestion (de commandité) d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune (l'Action de Commandité) et de 1.107.125 (un million cent sept mille cent vingt-cinq) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune (les Actions Ordinaires et individuellement, une Action Ordinaire, avec l'Action de Commandité, les Actions et leurs porteurs, les Actionnaires Ordinaires), entièrement libérées.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 200.000.000,- (deux cent millions d'euros) et l'Associé Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de 158.892.874 (cent cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante quatorze) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et d'une valeur nominale totale de 198.616.092,50 euros (cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent seize mille quatre-vingt-douze euros et cinquante cents).»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions ordinaires de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 5. – Reçu 64.309,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(079527.3/230/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de AUTONOME DE REVISION S.C., ayant son siège social 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073749.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**AB IMAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.524.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073750.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**SNOW INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.411.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073752.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ZYRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073754.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**MONDIAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 78.036.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour MONDIAL DISTRIBUTION, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(072680.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**BEPOFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.920.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073757.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**SKYSCRAPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour SKYSCRAPE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(072681.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 49.651.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(072682.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**STOCK BAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 89.728.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072692.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**SIREM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 26 mai 2006*

Monsieur Pozzi Antonio, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SIREM S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072699.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**SICRIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 85.967.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072703.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 66.243.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 juin 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Monsieur Heitz Jean-Marc, Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Régis Donati est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTON HOLDING S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072702.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**ALIENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.597.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 juin 2006*

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

ALIENOR S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072707.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**HEVAF GARTMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 118.034.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July,  
before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HEVAF MASTER B, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 July 2006.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form, name.** There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of HEVAF GARTMORE, S.à r.l.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by resolution of the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

In the event that in the view of the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

**Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised capital.** The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers is (are) authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil

C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may determine.

The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may delegate to any authorised Manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Increase and reduction of issued capital.** The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Manager(s) or Board of Managers.** The Company shall be managed and administered by one (1) or two (2) managers who need not be shareholder(s) (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) or more Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, form a board of Managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine his (their) number, for a limited or unlimited period of time, and he (they) will hold office until his (their) successors is (are) elected. The Manager(s) is (are) eligible for re-election, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Manager.

The Board of Managers will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened by the Chairman if any two Managers so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Managers, the Chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Managers entitled to attend, notice of Board of Managers meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Managers and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least two (2) Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Managers which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Managers.

**Art. 13. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Manager (s) or, if applicable, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Liability of a Manager.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such director, manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

**Art. 18. Statutory auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 19. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Manager(s) or, if applicable, the Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 21. Annual general meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 22. Procedure, vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Manager(s) or, if applicable, the Chairman and the Secretary.

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 26. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Art. 28. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for and fully paid in the number of shares mentioned hereafter.

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HEVAF MASTER B, S.à r.l. ....	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total .....	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-

Proof of the payment referred to has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. To appoint HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC as Manager for an unlimited period of time.
2. To set the registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HEVAF MASTER B, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,  
représentée par Monsieur Jan Vanhoutte, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés

commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination HEVAF GARTMORE, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s) ou, la cas échéant, du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euro (EUR 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000,-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance est (sont) autorisé(s), pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance.

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance peut (peuvent) déléguer à tout Gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 8. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérant(s) ou Conseil de gérance.** La Société est gérée et administrée par un (1) ou deux (2) gérants, associé(s) ou non (le ou les «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront une gestion conjointe, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non,

Le ou les Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et il (ils) restera (resteront) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) est (soient) élu(s). Il (Ils) est (sont) rééligible(s) et il (ils) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 11. Réunions du Conseil de gérance.** Le Conseil de gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Gérant.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil de gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de gérance, mais en son absence le Conseil de gérance désignera à la majorité des Gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de gérance, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les Gérants qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil de gérance à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion du Conseil de gérance et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Gérant. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance déterminera de temps à autre. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Les Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par le ou les Gérants.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil de gérance.** Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le ou les Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) rends ou a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 19. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Conseil

de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance.

**Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) ou, le cas échéant, au Conseil de gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

**Art. 21. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

**Art. 22. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Président et par le Secrétaire.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.

**Art. 25. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

**Art. 26. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 27. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 28. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés.

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HEVAF MASTER B, S.à r.l. ....	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total .....	EUR 12,500.-	150	EUR 12,500.-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la Société, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 Nommer HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC en qualité de Gérant pour une durée indéterminée.

2 Fixer le siège social à 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

G. Lecuit.

(079165.3/220/596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**iTEC, INFORMATION TECHNOLOGY AND PRINTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 82, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 103.391.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08264, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour iTEC, INFORMATION TECHNOLOGY AND PRINTER SERVICES S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(072685.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**NOUVELLE ESPACE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 109.527.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07887, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(073435.3/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**EUROPLANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 85.954.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072700.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**EUROPLANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 85.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072698.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**ZUZAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.368.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 4 mai 2006*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
ZUZAX S.A.

J.-M. Heitz / M.-F. Ries-Bonani  
*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072710.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

---

**ZALTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Findel, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 104.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(073962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ZALTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Findel, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 104.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(073966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LBC LUXEMBOURG HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.501.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073449.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**LBC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073453.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

---

**ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.217.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2006*

- La société MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur, en remplacement de Messieurs François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs François Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

ATARAXIE HOLDING S.A.

F. Mesenburg / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077795.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---